

*Beaucoup de Cavaillonnais ont la volonté que soient réellement mis en œuvre des actes concrets pour faire face localement aux graves menaces qui pèsent sur notre planète en raison du réchauffement climatique et du grave appauvrissement de la biodiversité.*

*Lors de la campagne électorale, votre liste va proposer aux électeurs un programme. Peut-être envisagez-vous de placer votre programme dans la perspective d'une vraie transition écologique. Mais dans ce domaine, les déclarations sont faciles et seuls les actes comptent. C'est pourquoi, nous vous proposons de signer la Charte suivante qui vous engagera vis-à-vis de vos électeurs et sera à nos yeux, la manifestation de la sincérité de votre engagement écologique sur cinq points majeurs.*

#### Alimentation et terres agricoles :

« La consommation d'espace [...] engendre partout une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique, une banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité, y compris économique, des territoires » **(Dans une instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace**

#### ENGAGEMENT A :

- Arrêter l'étalement urbain aux dépens des terres agricoles ce qui signifie renoncer à l'urbanisation de la zone du *Bout des vignes*, du *Camp* et de la *route des Taillades*.
- Ne pas modifier le PLU aux dépens des espaces naturels ou des espaces agricoles. Mettre en place une *Zone Agricole Protégée*.

« Éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation, identifier et protéger les espaces agricoles à enjeux et à potentiel, développer et soutenir les pratiques agricoles et forestières favorables aux continuités écologiques Répondre aux enjeux de l'agriculture de proximité et d'alimentation locale » **SRADDET de la Région SUD-PACA : schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires de mars 2019.**

- Favoriser, à proximité de Cavaillon, l'installation d'agriculteurs bio susceptibles de contribuer à l'approvisionnement de la restauration collective régionale et cavaillonnaise.
- Mettre en place à cet effet un *Plan Alimentaire Territorial*
- Améliorer la qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires du primaire en demandant, lors du renouvellement du prestataire de services en 2021, 80% de produits bios ou locaux dans les repas, sans augmentation du prix (surcôt compensé par une diminution de l'alimentation carnée et une réduction du gaspillage alimentaire).
- Créer des jardins partagés sur une parcelle communale à proximité des quartiers habités.

#### Transport et mobilité :

« La Loi mobilités engage la transition de nos transports vers une mobilité plus propre...La mise en œuvre d'un Plan vélo inédit a pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 » : **Loi d'orientation des mobilités adoptée par l'Assemblée nationale le 19 novembre 2019.**

#### ENGAGEMENT A :

- Favoriser les mobilités douces : mise en place d'un plan vélo en concertation avec les usagers et les associations visant à l'amélioration des voies cyclables (continuité, signalisation). Améliorer en particulier l'accès vélo des écoles, collèges et lycée. Étendre les zones où la vitesse est limitée à 30km/h.
- Maintenir les transports en commun, mais adapter progressivement le parc de bus pour le rendre plus économe en énergie et plus adapté à la demande.

#### Activités économiques

« Si nous regardons l'évolution de la périphérie de nos villes et de nos villages, nous n'avons cessé de grignoter les terres agricoles, les espaces naturels pour ouvrir des zones commerciales, des zones industrielles, des zones logistiques. Il faut rompre avec cette pratique ». **Discours du Président de la République au salon de l'agriculture 23 février 2019**

#### ENGAGEMENT A :

- Favoriser l'installation de petites unités faiblement consommatrices d'espaces.
- Refuser toute implantation d'unité de logistique et d'enseigne de la grande distribution<sup>1</sup>.

« L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits [...]» « Les particuliers recyclent de plus en plus parce qu'ils sont de plus en plus sensibles aux enjeux écologiques de la planète. De leur côté, les entreprises ne sont pas en reste puisque le recyclage des déchets leur permet de faire des économies ». **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).**

- Rechercher des entreprises susceptibles de renforcer l'autonomie alimentaire de la commune et de valoriser les déchets ou les sous-produits de l'activité agricole ou industrielle.

---

<sup>1</sup> Pour deux emplois créés dans la grande distribution, sept emplois disparaissent à proximité, dans le commerce, l'agriculture et les PME. Et puis, quel type d'emploi crée la grande distribution ? Des temps partiels avec des horaires impossibles... C'est cela, le modèle de société que nous voulons ? Martine Donnette, Association en toute franchise, 2015

## Sobriété, économie d'énergie et déchets

*Il est nécessaire de réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique e en développant la sobriété. Extrait du dossier de presse présentant la stratégie française pour l'énergie et le climat : 27 novembre 2018*

### ENGAGEMENT A :

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments et équipements communaux comme de l'éclairage public et recourir davantage aux énergies renouvelables.
- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
- Mettre en place d'une redevance incitative pour la gestion des déchets et valoriser la fraction fermentescible des déchets ménagers.
- Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

## Participation des citoyens

*« Le droit de la participation du public au processus décisionnel trouve principalement à s'appliquer lorsqu'un projet, un plan ou un programme est susceptible d'avoir des effets sur l'environnement ». Ministère de la transition écologique et solidaire 7 février 2019*

### ENGAGEMENT A :

- Associer les citoyens et les associations qui les représentent à l'amont des décisions ayant un fort impact sur l'environnement.
- Créer une commission extra-municipale représentant les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurant de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.